LES PERSONNELS FO union des syndicats DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Union des Syndicats FO des Personnels du Ministère de la Justice

DECLARATION LIMINAIRE CTM DU 26 JUIN 2018

Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs,

Vous avez tenu à présenter aux partenaires sociaux les documents de référence fixant les objectifs de la politique du ministère en matière de ressources humaines.

La déclinaison de la « Stratégie RH Ministérielle » indique vouloir renforcer l'attractivité en matière de recrutement en lien avec les moyens déployés dans le cadre de la loi de programmation pour la justice et indique également la mise en place d'une action de fidélisation pour les agents en poste dans les quatre directions de notre ministère.

L'**Union FO Justice** a particulièrement investi les instances de concertations afin d'émettre des réserves et d'évoquer les inquiétudes que les 52 engagements ne sont pas parvenus à dissiper.

En effet, la mise en place d'une feuille de route selon un plan quinquennal est un préalable indispensable en matière de gestion des Ressources Humaines. Néanmoins, les nombreuses désillusions issues des promesses non tenues par l'administration nous invitent à la prudence et à la réserve. Nous doutons très fortement de la capacité et de la volonté à respecter les échéances du calendrier quinquennal, sachant que nous n'avons aucune garantie sur les prétendus engagements humains et financiers envisagés par le ministère.

Le plan de requalification de la filière technique, la réforme statutaire de la filière insertion et probation, le statut des Responsables d'Unités Educatives à la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont d'autant d'illustrations concrètes d'une léthargie couverte par des engagements non respectés.

La stratégie RH ministérielle apparait aux yeux de l'**Union FO Justice** tel un catalogue de mesures confuses où se juxtaposent des propositions utopiques voire irréalistes.

Vous nous demandez de nous prononcer sur un package de 52 engagements alors que nombres d'entre eux vont à l'encontre de nos visions pour l'amélioration de notre ministère. L'**Union FO Justice** refuse de s'associer au déploiement de certaines thématiques contenues dans ce corpus.

A titre d'exemple, nous ne pouvons accepter la mise en place de plans de requalification en lieu et place de véritables réformes statutaires pour certaines filières tels que les personnels techniques et le personnel de surveillance. Comment accepter cette disposition alors que d'autres corps de ce ministère font l'objet de revalorisation et de reclassement intégral à l'échelon supérieur de la fonction publique ?

Nous nous sommes très clairement et depuis longtemps exprimés sur le sujet, en aucune façon l'**Union FO Justice**, ne cautionnera un plan de requalification qui sacrifie les personnels de surveillance et enterre à tout jamais l'espoir pour 23000 agents de catégorie C d'un passage en catégorie B. Vous scandez la quête de l'attractivité, N'est-ce pas une mesure concrète qui donnera corps à ce dessein ?

Madame la Ministre, monsieur le Secrétaire Général, nous regrettons que le mouvement historique de janvier 2018 n'inspire pas une réaction à la hauteur du désarroi et de la détresse des agents assujettis aux violences sous toutes leurs formes. Nous regrettons de la même manière l'absence totale de reconnaissance des missions exercées par les agents dans des conditions de travail chaotiques et parfois au péril de leurs vies.

De nouveaux, vous mettez l'accent sur les risques psychosociaux, une sémantique largement usitée dans notre ministère mais totalement vidée de sa substance. Aucune direction ne peut se targuer d'avoir mené une véritable politique de prévention sur le risques psychosociaux. Jamais, la souffrance des professionnels n'aura atteint un tel paroxysme. L'**Union FO Justice** n'attend pas des prétentions écrites sous formes de vœux pieux mais des actions concrètes en vue d'améliorer significativement les conditions de travail. Les concertations sur cette thématique et les constats sur le terrain laissent présager un avenir terne.

Nous contestons votre choix d'entériner les décisions prises par vos prédécesseurs, pire encore vous avez enfoncé le clou en paraphant un relevé de conclusion avec une seule O.S et dont le contenu ne répond en rien aux attentes légitimes des agents de terrain.

Nous ne pouvons-nous associer à l'engagement N°12 qui prévoit une gestion harmonisée de recrutement d'emplois contractuels. L'**Union FO Justice** le rappelle, nous sommes catégoriquement opposés au recours aux contrats précaires et à la capitalisation de nos métiers. Nous luttons et lutterons toujours pour la défense du statut général des fonctionnaires et du service public.

Enfin cette stratégie RH ministérielle, faut-il le rappeler s'inscrit comme le 6ème chantier de la Justice. Les représentants des services judiciaires **Force Ouvrière** ont manifesté leurs oppositions. En effet, vous ne pouvez ignorer la mobilisation de nos camarades greffiers qui se sont opposés aux transferts de compétences au sein des juridictions et à la modification de la cartographie judiciaire envisagée. Leurs positions restent inchangées et leurs inquiétudes demeurent.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres que nous ne pouvons décliner dans le temps qui nous est accordé, L'**Union FO Justice** votera en parfaite cohérence avec ses valeurs et se positionnera contre le projet de Stratégie RH Ministérielle et de stratégie RH du Secrétariat Général 2018-2019 soumis à l'approbation de ce Comité Technique Ministériel.

Fait à Draveil, le 26 juin 2018

Les représentants du CTM de l'Union FO Justice

Siège Social : 46, rue des Petites Écuries, 75 000 PARIS – Tél : 01 42 46 40 19 – Fax : 01 42 46 19 37
Boite Postale : 3 avenue de Bellevue – 91210 DRAVEIL
Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr